

Affaire n°61 Parc multi-glisse Gérard Bruyère - Procédure de délégation de service public - Déclaration sans suite et relance de la procédure

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

En mars 2021, le Conseil de Métropole a voté à la majorité des voix exprimées en faveur de ce choix d'une gestion déléguée, les élu.es écologistes de Montpellier avaient déjà mis en avant les nombreux problèmes posés par ce projet.

Dans ce cadre, la Métropole a lancé une procédure de délégation de service public =>Un seul candidat a remis une offre.

La société candidate a cependant présenté une offre irrégulière car ne répondant pas aux exigences minimales du dossier de consultation. Après une phase de négociation avec le candidat, cette société a maintenu son offre initiale.

Tenant à l'absence d'offre régulière, Montpellier Méditerranée Métropole doit déclarer sans suite la procédure lancée par la délibération n°M2021-181 et relancer une nouvelle consultation dont le cahier des charges sera modifié, il est notamment prévu qu'une subvention d'un montant maximum de 30 % des investissements réalisés par le délégataire pourra être versée par la Métropole.

Cela est indiqué dans le Point 4 de la délibération

« La Métropole pourra également verser une participation forfaitaire liée aux investissements réalisés par le délégataire. Cette subvention sera forfaitaire, versée à la réception des investissements à réaliser par le délégataire, et ne pourra pas représenter plus de 30 % du montant des investissements de premier établissement réalisés par le délégataire avec un plafond fixé à 1 200 000 € net de toutes taxes ».

Déjà en 2020 et en 2021, j'avais attiré l'attention sur le **non sens** de la construction d'un parc de compétition de WakeBoard alors que l'on était en présence d'un bassin de rétention financé par la taxe GEMAPI.

Sur le principe même de la délégation de l'exploitation de ce bassin Multi-glisse, consacré à des activités de loisirs, à des activités commerciales : nous pensons qu'il faut préciser qu'en réalité le choix n'est pas seulement binaire, simpliste comme cela a été présenté en commission :

- Soit la gestion directe, où la Métropole assurerait toutes les charges, toutes les fonctions et supporterait toutes les responsabilités
- Soit la gestion déléguée à un délégataire, entreprise privée, qui elle supporterait toutes les charges financières et les charges de responsabilité.

Ou tout l'un ou tout l'autre : NON – il y a aussi la possibilité de choisir une régie personnalisée, par exemple avec signature d'un contrat confiant l'exploitation à un tiers. Il y a aussi la possibilité de confier l'exploitation à une société d'économie mixte qui serait créée par la métropole par exemple... Les services de la Métropole très compétents pour fournir les instruments appropriés selon les choix politiques. Il existe aussi des formes de gestion permettant à la personne publique de choisir autrement comme le marché public d'exploitation, ou la société d'économie mixte.

Mais comme en 2021, la question essentielle n'est pas là. Lors de ce conseil, il nous a été expliqué que ce projet était un coup parti de la précédente mandature.

Mais ce coup parti subit déjà un coup d'arrêt puisque la procédure doit être relancée faute d'avoir trouvé un délégataire.

Alors, profitons de ce coup d'arrêt pour dire complètement STOP à ce projet de parc multiglisse totalement incongru sur le plan économique, écologique et social.

Pourquoi dire Stop ? Car depuis que le conseil de Métropole s'est prononcé il y a quelques années, les circonstances de temps, et les circonstances de droit ont changé. Et l'humilité face aux risques s'impose. La vigilance face aux dangers est nécessaire.

Nos connaissances ne se sont pas figées en 2014, 2015, 2016 ...

Rien ne doit être intangible lorsque la sécurité publique est en jeu.

Rien ne doit être intangible, rien n'est gravé dans le marbre quand il est question d'évaluation environnementale, de précaution, de cohérence préventive.

QUI ici dans notre assemblée, a lu l'étude de danger (qui doit d'ailleurs être refaite prochainement)? Certainement pas plus d'1 ou 2 personnes parmi les élu-es qui vont aujourd'hui engager leur responsabilité politique

QUI a vu l'évaluation environnementale du projet ? PERSONNE dans cette assemblée Elle n'a pas été communiquée

En outre, le coût de cette opération pourtant, interroge. Et il faut admettre qu'il n'est pas certain qu'un tel équipement sportif soit adapté à la transformation des pratiques de loisir, aux évolutions sociales et économiques de notre société en crise aujourd'hui.

Nous sommes ici responsables des conséquences de notre vote.

Maintenant les termes de cette délibération ont évolué.

Il n'est plus question de compétition internationale, de sport de très haut niveau ... il est question d'un parc multiglisse.

Il est prévue une mise à disposition de l'équipement pour 3 jours de la Métro : ce qui permet d'affirmer qu'il y aura une activité à destination du public scolaire...

Mais la question peut se résumer ainsi : **pensez vous utile en 2022 que l'argent public de ma Métropole puisse encore être dépensé pour un parc de loisir, à 10 km de la mer, pas très loin du parc du Crès** <https://www.montpellier-tourisme.fr/Preparer-Reserver/Decouvertes/Montpellier-metropole/Le-Cres#>!

A l'heure de la crise énergétique, après l'épidémie de COVID... Des projets de parcs de loisirs ont été annulés en France : à Annecy, le surf park du lac du Bourget (<https://reporterre.net/Les-militants-ecologistes-font-annuler-le-surf-park-du-lac-du-Bourget...>)

Le barrage de Caussade : <https://fne-midipyrenees.fr/2020/03/12/barrage-illegal-de-caussade-47-encore-une-prime-a-la-delinquance-ecologique/>

J'avais déjà en décembre dernier alerté sur cette question... Non

il n'était pas trop tard en 2020 comme on me l'a répondu alors . Il n'était pas trop tard en 2021 quand ce conseil a voté.

Il n'est pas trop tard en 2022

Oui, la Métropole a déjà dépensé près de 20 millions d'euros sur ce parc

Oui la compétence en a été transférée par la commune de Baillargues avant l'actuel mandat

Faut-il poursuivre ? NON : ce projet est un non-sens, une ineptie politique, économique, touristique.... écologique

Les conseillers, les membres de cette assemblée en votant cette délibération souhaitent-ils être définitivement associés à cette gabegie de l'argent public ?

La délibération qui vous est proposée précise en page 5 : **il est proposé au Conseil de Métropole :**

- De réaffirmer le principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Parc multiglisse Gérard Bruyère ;
- **D'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire** dans le cadre de la relance de la procédure, telles que définies dans le rapport de présentation annexé, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole ou son représentant d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Les élus écologistes de Montpellier voteront résolument **NON** , voteront donc Contre cette relance de la procédure.

Je vous remercie